Carte grise étrangère (véhicule importé de l’UE)

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Carte grise étrangère originale
- ☐ Facture ou certificat de vente
- ☐ Certificat de conformité européen (COC) ou attestation d’identification
- ☐ Quitus fiscal
- ☐ Contrôle technique de moins de 6 mois (France ou pays d’origine) si le véhicule a plus de 4 ans
- ☐ Pièce d’identité et justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ Permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

Ce qu’on fait pour vous

On fait la demande de quitus fiscal pour vous (dans le Nord, elle passe par l’ANTS). On demande le COC au constructeur si vous ne l’avez pas. Si le dossier n’est pas complet, on vous délivre une immatriculation provisoire WW pour rouler.

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html

AUTOMAG · 5 boulevard Caraman, 59220 Denain

Service carte grise : lun–ven 9h–11h45 · 14h–17h45 · sam 9h–11h45 · contact@automagdenain.com